

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Lucie Dessiaumes – CGT spectacle Auvergne

Laurent Van Kote - CFDT

Employeurs

Julien Carron – FEVIS / Profedim / France Festival

David De Abreu - FAMDT

Lila Forcade et Julie Mestre – AFO

Marie-Irma Kramer – Fédération des arts de la rue

Céline Pelé – SYNDEAC

Vincent Villenave – Groupe des 20

Valérie Zipper - SYNAVI

Etat et collectivités

Céline Burgniard – AMF

Sylviane Chêne – Villes de France

François Descoeur et Pierre-Marie Georges – AMRF

Yves Dumoulin et Dominique Decq-Caillet – FNCC

Stéphane Frioux – France Urbaine

Valérie François et Elodie Garnier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Floriane Mercier et Jacqueline Broll – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie Richard – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Excusés :

Marion Huygues Despointes – Groupe des 20

Céline Porteneuve – Collectif des cics d’Auvergne

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Missions du groupe

Le COREPS AURA est le seul aujourd'hui à s'intéresser aux questions de territoires. Les thèmes de travail qui ont été identifiés en plénière puis par le comité de pilotage pour ce groupe sont les suivants :

- Travail sur la relation entre acteurs culturels et collectivités (élus et techniciens)
- Pérennisation des équipes artistiques sur les territoires
- Contrats de territoires (CTEAC..)

- Thèmes de travail identifiés par le groupe

Suite à un tour de table, différents thèmes de travail ont été identifiés au sein du groupe. Il est proposé de les traiter dans l'ordre suivant :

- Diagnostic chiffré de la répartition des subventions sur les différents territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes : il est proposé que les données apportées restent d'abord assez générales (financements attribués aux lieux et équipes par territoires), quitte à ensuite affiner le diagnostic, au fur et à mesure des réunions du groupe
- Travail sur la relations élus / acteurs culturels / habitants : ingénierie territoriale, formation des élus et des acteurs culturels
- Co-construction de projets avec les habitants
- Diffusion des spectacles sur les différents territoires (identification des équipements, mutualisation des tournées, itinérance)
- Implantation et pérennisation des équipes sur les territoires

- Organisation du groupe et calendrier de travail

- Le groupe prévoit de se réunir dans un premier temps toutes les six semaines.
- La prochaine réunion, qui se tiendra en visio-conférence le 1^{er} mars 2022, de 16h à 18h, s'organisera en deux temps :
 - Un temps consacré à l'élaboration d'un premier diagnostic des aides territorialisées à partir des chiffres fournis par la DRAC et la Région
 - Un second temps consacré à un échange relatif à la relation élus / acteurs culturels / habitants (freins et leviers)

DETAIL DES ECHANGES

Rappel de l'organisation des groupes, identification des missions par le comité de pilotage

Marjorie Glas fait d'abord un point concernant l'organisation générale des groupes :

- les groupes sont autonomes pour décider des modalités des réunions (présentiel / distanciel, lieux de réunion), de leur temporalité (dans les limites du cadre fixé par le règlement intérieur : maximum 1 fois par mois et minimum 1 fois tous les 3 mois)
- les ordres du jour seront fixés à chaque réunion pour la réunion suivante et pourront ensuite être abordés jusqu'à 10 jours avant la réunion
- les réunions devront aboutir à des relevés de conclusion mais également à des préconisations concrètes
- la diffusion des travaux s'opérera de la manière suivante : ils remonteront à la DGCA trois à quatre fois par an dans le cadre d'un comité des COREPS ; la DRAC s'engage à transmettre les résultats du travail mené au ministère ainsi que dans les CLTC ; il convient enfin à chacun.e de veiller à la diffusion des travaux en interne de l'organisation qu'il/elle représente.

Afin de faciliter la diffusion des travaux, des outils de communication sont mis en place : une page internet sur laquelle tous les comptes rendus de réunions seront téléchargeables ; une newsletter bimestrielle faisant état des travaux du COREPS.

Elle rappelle ensuite que le COREPS AURA est le seul aujourd'hui à s'intéresser aux questions de territoires. Les thèmes de travail identifiés pour ce groupe sont les suivants :

- Travail sur la relation entre acteurs culturels et collectivités (élus et techniciens) (axe prioritaire).
- Pérennisation des équipes artistiques sur le territoire
- Contrats de territoires (CTEAC..)

Tour de table

Stéphane Frioux, adjoint à la culture à la Ville de Villeurbanne, représente **France Urbaine**. Villeurbanne a été élue capitale française de la culture 2022 sur un projet contenant une forte dimension territoriale.

Valérie Zipper est metteuse en scène et travaille notamment pour la Compagnie du Chien Jaune. Elle est également présidente du Collectif La Machine. Elle représente ici le **SYNAVI** pour la délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Les thèmes présentés lui conviennent bien pour démarrer.

François Descoeur est maire d'une commune dans le Cantal, il représente **l'AMRF**. Il fait part de son inquiétude : comment faire intervenir les acteurs culturels dans le monde rural ? Il insiste sur la nécessité, pour le monde rural, de pouvoir intégrer le système culturel.

Sylviane Chêne représente **Villes de France** (qui représente elle-même des communes de 10 000 à 100 000 habitants). Elle est adjointe au maire de Bourg-en-Bresse en charge de la culture et des relations internationales, et élue à communauté de communes. Elle aimerait aborder des sujets comme l'implantation des artistes sur le territoire et la co-construction des projets artistiques et culturels avec les habitants.

Lila Forcade est directrice de l'orchestre national d'Auvergne et représente **les Forces musicales**. Le rayonnement sur le territoire fait partie des missions de l'orchestre, notamment sur le territoire rural. Elle aimerait que le groupe travaille sur l'identification des lieux de diffusion présents sur le territoire.

Julie Mestre, directrice générale de l'orchestre des pays de Savoie, représente également **les Forces musicales**. L'ensemble de sa programmation se fait hors les murs. Les problématiques listées correspondent aux enjeux retrouvés au quotidien. Se pose la question du lien, des relais. Elle appelle à trouver un lien plus qualitatif avec les élus et les habitants afin de passer au stade de la co-construction.

Marie-Irma Kramer, administratrice de production de Superstrat, représente **la Fédération des arts de la rue**. Elle aimerait que soient abordés dans ce groupe la question de la permanence artistique, le soutien à l'installation de compagnies en milieu rural, l'accès aux infrastructures qui permettent d'évoluer sur leur lieu d'implantation. Les résidences longues de territoire permettent également une relation longue aux habitants, en lien avec les CTEAC et les politiques de la ville. Elle appelle en outre à une réflexion à la sensibilisation des élus aux arts de la rue comme espace artistique proposant une relation directe au public et ne nécessitant pas d'infrastructures bâties. Elle pense enfin qu'une formation en direction des élus pourrait être intéressante.

Floriane Mercier est conseillère action culturelle et territoriale DRAC, sur les départements de la Loire et de l'Ain. Elle représente la **DRAC** dans ce groupe.

Jacqueline Broll est la directrice du pôle action culturelle et territoriale de la **DRAC**. Elle indique que la DRAC a toujours été attentive aux projets de territoire. Le sujet des territoires et de la relation aux habitants est central aujourd'hui pour développer la culture et les arts auprès des citoyens et avec eux.

Céline Pelé est administratrice de la compagnie les Guêpes Rouges et représente le **SYNDEAC**. Elle souhaiterait travailler à la co-construction de projets situés sur des territoires diversifiés avec les institutions publiques, les élus, les lieux. Elle appelle à la construction d'une ergonomie en phase avec chaque territoire. Elle aimerait également que soit travaillée la question de la formation des élus.

Céline Burgniard représente l'**AMF**. Elle s'intéresse tout particulièrement à la relation élus / acteurs culturels. Un gros renouvellement d'élus s'est opéré en 2020 et certains élus ne savent pas comment s'y prendre pour aller à la rencontre des acteurs culturels, surtout dans les communes rurales où il y a peu d'aides. Les techniciens ne sont pas toujours en mesure d'accompagner cela. Elle appelle enfin à ne pas oublier la ruralité pour le développement culturel et pose aussi la question aussi des moyens financiers alloués à cela.

Lucie Dessiaumes est musicienne, autrice et comédienne. Elle représente la **CGT spectacle Auvergne**. Elle insiste sur la nécessité d'avoir des données (répartition budgétaire par territoire, budgets détaillés, statistiques concernant l'emploi...) pour pouvoir travailler à partir d'éléments précis. Cela est notamment important pour pointer les inégalités entre territoires. Le COREPS a été mis en place en réaction à la crise sanitaire : dans un contexte de sous-fréquentation des

événements culturels, où les conséquences de la crise sont graves pour les acteurs culturels, les réponses du côté du ministère de la Culture ne sont pas à la hauteur. Elle demande à ce que le Comité de pilotage se réunisse en urgence pour répondre à la situation et trouver des solutions adaptées.

Marjorie Glas (COREPS) répond que cette demande a également été faite dans d'autres groupes. Dans la mesure où le comité de pilotage doit se réunir le 27 janvier prochain, il n'a pas été jugé nécessaire d'avancer la date.

Laurent Van Kote représente la **CFDT**. Il propose de s'appuyer notamment sur les travaux de la commission paritaire nationale (CNPS). La question du rural est très importante dans l'aménagement du territoire. Il faut considérer la culture comme un service public. Pour cela, il faudrait créer une instance permanente pour échanger les bonnes idées et travailler à l'articulation des politiques et des procédures.

Yves Dumoulin, maire de Fareins, représente ici la **FNCC**. Il rappelle le droit fondamental des citoyens à la culture. Il estime que les petites communes ont besoin de soutien. Elles peuvent jouer un rôle actif dans l'éducation artistique (écoles de musique, bibliothèques, intervenants artistiques dans les écoles) mais toutes les communes ne peuvent pas financer cet aspect de leur politique. Il y a un véritable problème de financements pour les communes qui n'ont ni les budgets ni les services. Il est par ailleurs parfois difficile de recruter les artistes et intervenants adéquats sur certains territoires.

Dominique Decq-Caillet, élue à la culture de Dardilly, représente la **FNCC**. Elle appelle à aménager des espaces pour que les personnes puissent créer ensemble.

Julien Carron, dirige le festival de la Chaise Dieu et rejoindra bientôt les musiciens du Louvre. Il représente ici **Profedim**, **France Festivals** et la **Févis**.

Valérie François, chargée de mission action culturelle à la **Région AURA**, remplace sur cette réunion Lionel Chalaye. Elle est en charge de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère. La Région joue ici un rôle d'observation et d'alimentation des thématiques.

Elodie Garnier est chargée de mission spectacle vivant à la **Région**. Elle a en charge le théâtre, les arts de la rue, la marionnette sur les départements de Rhône-Alpes à l'exception de la Loire.

Vincent Villenave représente le **groupe des 20**. Il dirige l'EPCC Grand Angle. Il se retrouve globalement dans les thématiques proposées. Il dit avoir un intérêt particulier pour la question de la relation aux élus. Il pense notamment qu'il est nécessaire d'acculturer les nouveaux élus aux questions d'EAC. Il s'intéresse aux résidences longues de territoires et propose d'aborder également la mutualisation autour de la création et de la diffusion des œuvres sur le territoire.

Pierre-Marie Georges représente l'**AMRF** où il évolue comme chargé de mission. Il appelle à mieux documenter la façon dont les crédits alimentent les territoires dans leur diversité et propose de réfléchir à des formes de transversalité entre territoires et entre villes et campagnes.

David de Abreu, directeur de l'AMTA, représente la **FAMDT**. Il insiste sur le fait qu'il est demandé à l'artiste d'assumer beaucoup de missions, alors que son rôle est de créer. L'artiste ne peut pas tout

mener. Concernant les collectivités, s'il constate que les élus sont parfois seuls pour porter les projets culturels de territoires, il existe également des habitants investis qui souhaitent porter des choses. Il appelle ainsi à une grande vigilance concernant les associations locales de bénévoles, qui ont été très fragilisées par la crise. Enfin, il porte l'idée d'un libre accès aux « produits culturels » et d'une co-construction des politiques culturelles sur les différents territoires. Il faudrait travailler à une solidarité inter-territoriale.

Echanges relatifs aux outils de travail du groupe et aux bases de données utiles

Une discussion s'en suit relative aux données susceptibles de nourrir le travail du groupe.

- **Floriane Mercier** indique pouvoir communiquer des données de la **DRAC** en fonction de ce que les outils permettent. Pour les lieux, les aides sont facilement identifiables. Pour l'action culturelle, elle pourra obtenir les chiffres des acteurs financés mais pas nécessairement des territoires où l'action a lieu, ce qui biaise la répartition territoriale des crédits. La DRAC peut également communiquer la cartographie qu'elle a établie (politiques de la ville, aménagement du territoire). Elle suggère également de regarder du côté de l'atlas du DEPS, qui a des entrées par commune incluant les dépenses par habitant.
- **Valérie François** prend ensuite la parole pour la **Région**. Elle interroge le périmètre des chiffres demandés : faudrait-il intégrer Culture et Santé, Culture et justice ? Elle ajoute qu'il serait nécessaire, pour avoir une vision objective des financements, d'obtenir des informations issues des départements et des autres collectivités.

Il est proposé de mettre en commun des chiffres généraux permettant d'obtenir un panorama des territoires financés et de la répartition des financements. Des données plus fines sur le sujet pourront ensuite être demandées.

François Descoeur (AMRF) considère que ces chiffres permettront de mener un premier diagnostic sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Il rappelle que le monde rural représente 33% des habitants, et que seulement 8% des crédits du plan de relance y ont été consacrés. Il appelle également à réfléchir à la question de l'ingénierie culturelle : les communes actives culturellement sont souvent portées par des associations motivées, mais les territoires manquent d'ingénierie propre.

Laurent Van Kote (CFDT) indique que le DEPS a effectivement des études chiffrées au niveau national. Plusieurs régions ont fait la demande de régionaliser l'observation.

Identification des thèmes de travail du groupe

Marjorie Glas (COREPS) propose ensuite une synthèse des thèmes identifiés lors du tour de table et suggère un travail de hiérarchisation de ces sujets.

- Diagnostic / collecte de données statistiques
- Implantation et pérennisation équipes sur les territoires
- Diffusion des spectacles (identification des équipements, mutualisation des tournées)

- Relation entre élus et acteurs culturels : ingénierie des territoires, formation des élus mais formation des acteurs culturels à la réalité des élus
- Co-construction des projets avec les habitants

S'en suit un échange entre les membres du groupe de travail.

Lucie Dessiaumes (CGT spectacle Auvergne) demande si la question des financements sera traitée dans un des thèmes identifiés. Elle appelle notamment à une vigilance accrue pour que les crédits culture ne baissent pas et précise que la Région n'a pas souhaité adhérer au GIP café culture.

Jacqueline Broll (DRAC AURA) revient sur la notion d'ingénierie. Elle propose de réfléchir à la mise en place de lieux de remise à niveau pour les pratiques artistiques susceptibles d'accueillir tout à la fois des équipes professionnelles sur des temps longs et des équipes amateurs pour les habitants du territoire. Elle appelle également à faire apparaître des volets culture dans le CRTE (contrat de relance et de transition écologique).

Yves Dumoulin (FNCC) revient également sur la question de l'ingénierie. Il considère que les spectacles accueillis en milieu rural doivent pouvoir s'adapter à des lieux différents. Il informe par ailleurs la difficulté qu'ont certains élus à reconduire les budgets d'une année sur l'autre en raison de problématiques fiscales et administratives. Un budget non utilisé est du coup un budget perdu.

Sylviane Chêne (Villes de France) considère que les collectivités, en tant que membres des CA de nombreuses structures culturelles, sont susceptibles de venir en soutien des artistes, notamment à l'échelle intercommunale. Elle appelle également à réfléchir à l'itinérance pour éviter que chaque maire ait à trouver ses propres ressources : il faudrait au contraire mutualiser au niveau des intercommunalités.

Valérie Zipper (Synavi) indique que les intercommunalités ne prennent pas toujours la compétence culturelle et souligne la difficulté qu'il y a parfois à dialoguer avec cet échelon territorial.

Dominique Decq-Caillet (FNCC) juge le thème de la co-construction avec les habitants comme prioritaire.

Céline Pelé (SYNDEAC) propose d'aborder ces thèmes dans le sens de la marche, en commençant par la relation entre élus et acteurs culturels, puis en abordant la co-construction des projets avec les habitants, avant de parler de la diffusion et des équipements. La question du diagnostic peut venir en parallèle.

David de Abreu (FAMDT) indique en effet que le diagnostic peut se faire au long cours et s'ajustera ensuite à mesure des réflexions portées par le groupe. Selon lui, les questions d'implantation et d'emploi sont prioritaires.

Valérie Zipper (SYNAVI) suggère que les questions de l'ingénierie et de la relation aux élus soient d'abord dégrossies pour ensuite aborder la notion de diffusion.

Laurent Van Kote (CFDT) suggère qu'un diagnostic soit d'abord posé pour analyser ensuite où et comment mobiliser les forces. Ensuite, la relation entre élus et acteurs culturels et les questions

d'ingénierie pourront être traitées. Il propose par ailleurs de mettre en place une instance permanente qui permette aux différents niveaux de collectivité de se parler, de façon un peu plus opérationnelle que le COREPS.

Valérie François (Région AuRA) demande des précisions concernant les attentes en termes de chiffres. Qu'est-ce qu'on y met à part le financement ?

Laurent Van Kote (CFDT) répond que ce qui sera étudié sera à construire à partir des travaux du groupe de travail.

Lila Forcade (LFM) rejoint les propos de Laurent Van Kote. Cette première réunion est d'abord une première prise de contact qui permet de poser les bases de cette réflexion. Pour les forces musicales, l'enjeu important est d'identifier les lieux où l'on peut diffuser et / ou assurer des résidences.

Valérie Zipper (SYNAVI) considère qu'il faut collecter un maximum d'informations. Les droits culturels pourraient aider à définir les périmètres des chiffres attendus.

Floriane Mercier (DRAC) suggère de créer un périmètre autour des équipements et des lieux de pratiques financés. Cela permettra déjà d'avancer.

Marjorie Glas (COREPS) ajoute que, sur le groupe emploi-formation, il a été décidé de travailler en priorité sur des chiffres très synthétiques. Quitte à ensuite élargir le spectre des statistiques demandés.

Marie-Irma Kramer (fédération des arts de la rue) revient sur la hiérarchisation des thèmes. Elle est d'accord avec ce qui a été proposé par Céline Pelé. Concernant la relation élus / acteurs culturels, elle propose de réfléchir à ce qui peut se travailler ensemble : travailler l'emploi artistique sur les territoires, l'aménagement du territoire au service des habitants et au service de la collectivité (formation, ingénierie, accompagnement). Et de commencer par quelques chiffres pour éviter de se perdre.

Céline Pelé (SYNDEAC) met en garde sur le terme « territoires » parfois fourre-tout. Ce terme regroupe une diversité de formes et d'approches, attention à ne pas calquer un projet d'un lieu à un autre.

Pierre-Marie Georges (AMRF) analyse la tension dans le groupe autour du diagnostic qui recouvre les objectifs que chacun peut mettre. Le COREPS ne peut résoudre l'ensemble des tensions générées par les politiques culturelles. Il propose de partir de quelques chiffres permettant d'éclairer différents points de vue.

François Descoeur (AMRF) souligne que la notion d'aménagement du territoire ne peut être dissociée des arts vivants. SRADETT, SCOTT, PLU... : il faut penser à tous ces outils. Il appelle également à éviter de cloisonner les arts, quand bien même le COREPS s'intéresse spécifiquement au spectacle.

Fonctionnement du groupe et calendrier de travail

- Proposition pour la prochaine réunion :
 - Discussion autour du diagnostic (envoi préalable par la DRAC et la Région de documents relatifs à la répartition des financements + cartographies des aides à la culture).
 - Est envisagé un second temps de réunion consacré aux relations entre acteurs culturels et collectivités. On partirait des intérêts de chacun (élus, acteurs culturels, habitants) afin d'identifier ce qui pourrait être commun. Les autres thématiques devraient pouvoir en découler.

La réunion se tiendra le 1^{er} mars 2022, de 16h à 18h, en visio-conférence.

- Temporalité des réunions : il est décidé de commencer par une réunion toutes les 6 semaines et de passer à une temporalité bimestrielle (tous les deux mois) par la suite si besoin.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Sébastien Guerrier – CGT spectacle Auvergne

Laurent Van Kote - CFDT

Employeurs

Julien Carron – FEVIS / Profedim

David De Abreu et Aurélie Montagnon – FAMDT

Lila Forcade et Julie Mestre – AFO

Marie-Irma Kramer – Fédération des arts de la rue

Céline Pelé – SYNDEAC

Sofia Shaikh – Collectif des cics d’Auvergne

Valérie Zipper - SYNAVI

Etat et collectivités

Céline Burgniard – AMF

Sylviane Chêne – Villes de France

François Descoeur – AMRF

Yves Dumoulin – FNCC

Stéphane Frioux – France Urbaine

Valérie François – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Floriane Mercier – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Marie Richard – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

Excusés :

Vincent Villenave – Groupe des 20

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Echanges à partir des données DRAC relatives aux CTEAC

Descriptif des dispositifs CTEAC, suivi d'échanges autour des questions suivantes :

- Comment élargir ces dispositifs à l'ensemble des acteurs du territoire ?
- Comment pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre des CTEAC une fois les conventions terminées ?
- Comment informer les élus de ces dispositifs et les sensibiliser ?
- Comment évaluer ces dispositifs et favoriser l'échange de bonnes pratiques ?

- Organisation du groupe et calendrier de travail

La prochaine réunion du groupe se déroulera en présentiel le 1^{er} juin 2022.

Deux sujets principaux seront abordés :

- 1- Un échange autour des intérêts et difficultés de chacun des acteurs présents sur les territoires à mener des projets culturels (structures, artistes, élus)
Cet échange se fondera sur un document partagé que chacun-e aura pris soin de compléter en amont de la réunion : <https://annuel2.framapad.org/p/groupe-territoires-et-habitants-9sz2?lang=fr>
- 2- La remontée d'une ou deux expériences de terrain, susceptibles de nourrir les échanges. Il faudrait pour cela une ou deux personnes volontaires dans le groupe.
- 3- Enfin, un temps sera pris pour échanger autour de la manière dont le groupe souhaite diffuser ses travaux, spécifiquement auprès des élus locaux.

DETAIL DES ECHANGES

Echange à partir des documents envoyés par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et relatifs aux CTEAC

Floriane Mercier (DRAC) présente les documents qu'elle a envoyés en amont de la réunion, et relatifs aux CTEAC (conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle). Elle précise que le contenu de ces conventions diffère largement selon les territoires et les partenaires autour de la table, tant en termes d'objectifs que de gouvernance. L'objectif initial de ces CTEAC était, pour la ministère, de rééquilibrer l'attribution des aides, notamment en direction de zone peu densément peuplées, avec des ressources artistiques plus fragiles.

Laurent Van Kote (CFDT) aimerait une exégèse des objectifs de ces conventions. Les objectifs des politiques menées ne sont pas toujours exprimés clairement. Or, l'intérêt de ce groupe de travail serait de croiser les intentions des politiques sur les territoires.

François Descoeur (AMRF) explique qu'il n'était pas au courant de l'existence de ces conventions. Il trouve intéressant de travailler au niveau intercommunal, comme le proposent ces CTEAC.

Sébastien Guerrier (CGT) demande depuis quand les CTEAC sont en place. Il aimerait aussi savoir si cela concerne également les enseignements artistiques et la diffusion culturelle. En tant qu'artiste il observe que, pour que l'EAC ait du sens, elle doit être accompagnée de la diffusion spectacles. Est-il possible d'intégrer la diffusion à l'EAC ou est-ce un budget différencié ? Comment fonctionnent ces CTEAC, est-ce que les artistes sont conviés à ces réunions, est-ce que les EPHAD, les écoles sont conviées ou est-ce uniquement géré par les techniciens à la culture ?

Floriane Mercier (DRAC) explique que les CTEAC existent depuis 2014. Elles sont portées par la DRAC, la Région et les départements. S'y ajoutent des partenaires variés en fonction des enjeux du territoire concerné : les services de l'agriculture, de la justice, par exemple, peuvent être conviés. La démarche s'inscrit au niveau intercommunal et part du besoin du territoire. Soit cela se fait avec un technicien dédié, soit avec les élus de la commission culture, éducation, jeunesse, aménagement – revitalisation du territoire, etc. La majorité des intercommunalités qui signent des CTEAC n'ont pas la compétence culture. Ces démarches prennent du temps, sont le fruit d'un cheminement collectif. Il s'agit de trouver un équilibre entre des personnes présentes depuis longtemps sur le territoire et des ressources extérieures au territoire susceptibles de nourrir également le projet culturel. Il faut instaurer un dialogue, une réciprocité. L'association aux acteurs du territoire est très variable selon là où se situe. Parfois, cela fonctionne très bien et parfois, on manque le coche. Les conventions sont établies sur 3 ans, et sont renouvelables. Certains territoires sont dedans depuis 6 ans. Cette instance du COREPS est le bon endroit pour entendre et discuter de ce cadre. S'agissant de la diffusion, les projets EAC soutenus par la DRAC sont toujours des projets articulés à un projet de création. De fait, ils sont corrélés avec de la diffusion même si l'EAC ne vient pas financer les sessions de spectacle.

Une question est ensuite posée sur les micro-folies. Floriane Mercier explique que ce dispositif a été inventé par la grande Halle de la Villette. Il s'agit d'un projet de musée numérique : une numérisation d'œuvres de haute qualité avec un travail d'éditorialisation de ces collections, qui est soit proposée par la Villette ou bien dont acteurs locaux s'emparent pour créer des expositions thématiques. Ce

dispositif se met en place en partenariat avec des établissements publics nationaux, et dans des lieux très différents (centre commercial, lieu patrimonial...). Les micro-folies s'accompagnent d'un projet de collection régionale.

Valérie François (Région) explique que la Région enverra également des données prochainement. La Région est également associée à la signature des CTEAC. Ce dispositif constitue une des modalités de soutien à des territoires qui manquent de présence artistique et qui sont parfois peu structurés en matière culturelle. Il permet aussi de mettre en relation des acteurs de la jeunesse, du social et du culturel dans un projet commun. La CAF aussi est parfois signataire. En Savoie, il existe une CTEC organisée autour d'un Comité d'action culturelle (CAC) qui associe des acteurs issus d'un spectre très larges. La réflexion menée peut ainsi parfois dépasser le cercle des partenaires institutionnels et des financeurs. La dynamique des CTEAC est lancée par l'intercommunalité. En fonction des priorités, des besoins, des recensements de l'intercommunalité, les choses se tissent et se travaillent ensuite. Sur territoires où les ressources artistiques manquent, les CTEAC ont vocation à amener de la ressource artistique extérieure tout en s'appuyant sur les acteurs déjà présents.

Julie Mestre (LFM) témoigne de l'importance de ces dispositifs pour les acteurs culturels du territoire à partir d'une expérience menée dans le cadre de l'orchestre des pays de Savoie. Elle est en effet en train de conduire un projet avec la Communauté de Communes de Haute Maurienne Vanoise. Elle rappelle la nécessité d'articuler ces dispositifs et les actions concrètes qui sont menées par les acteurs culturels. Cette saison, l'orchestre souhaiterait créer un projet au long court sur le territoire en plus des diffusions ponctuelles qu'il opère. Or, il s'avère difficile de trouver des acteurs susceptibles de faire le lien avec différents groupes d'habitants. Le niveau intercommunal avait été le bon interlocuteur pour le projet mené cette année, la CTEAC a permis de mettre en lien une école, un centre social, un EPHAD. Ces dispositifs doivent aussi être utiles pour des projets de long terme, structurants pour le territoire. Mais est-ce que les communautés de communes ont connaissance des artistes sur le territoire, comment savent-elles qu'elles peuvent contacter les artistes pour différents projets ? C'est là-dessus qu'il faut travailler.

David de Abreu (FAMDT) considère que ces conventions territoriales sont un enjeu fort pour ce groupe de travail, même si elles doivent être encore améliorées. Au départ, la DRAC allait dans des endroits où les collectivités traînaient les pieds, tandis que d'autres territoires demandeurs n'étaient pas concernés. L'existence de CTEAC permet de créer de nouvelles stratégies territoriales en matière culturelle, d'affiner le lien avec d'autres partenaires (EHPAD, champ social, etc.). Certains acteurs culturels du territoire restent cependant parfois mal représentés, il est nécessaire d'élargir ces conventions pour une meilleure implantation territoriale. Ce groupe de travail COREPS doit permettre d'accélérer ce processus par l'échange d'expériences. Il faut également penser à la durabilité de ce qui est mis en place et à la pérennisation des projets après les conventions.

Sébastien Guerrier (CGT) explique qu'il n'a jamais été convié aux réunions de préparation, alors que ces projets-là doivent être discutés collectivement. Beaucoup d'acteurs culturels souhaiteraient être associés à une co-construction de ces conventions.

Marie Irma-Kramer (fédération des arts de la rue) explique que ce groupe de travail permet de parler des réalités de chacun, de comprendre comment chacun fonctionne et d'identifier de quoi a

besoin chaque personne (budget, marges de manœuvres). Il s'agit de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble. Les CTEAC sont un dispositif pertinent pour les territoires. Ils s'appuient cependant le plus souvent sur des logiques d'appel à projet. Dans ce contexte, comment peut-on installer des équipes artistiques de façon pérenne sur les territoires ? Comment permettre de les financer sur le long terme et non pas uniquement sur des appels à projets ? Le groupe peut travailler à une série de préconisations à ce propos.

Valérie Zipper (SYNAVI) demande si les CTEAC comprennent des appels à projet de résidence sur les territoires. Elle souligne par ailleurs que, souvent, les besoins des communes et intercommunalités sont déconnectés des critères fixés dans les appels à projet CTEAC.

Floriane Mercie (DRAC) explique que les CTEAC peuvent contenir des appels à résidence mais que ce n'est pas systématique.

Valérie François (Région) répond concernant le financement apporté dans le cadre des CTEAC. Les communautés de communes sont à la manette et définissent avec les autres partenaires les critères de choix qui seront utilisés. Il faudrait évaluer mieux ces CTEAC. Il est intéressant d'en parler dans ce groupe pour en tirer de premières conclusions.

Valérie Zipper (SYNAVI) explique qu'il est nécessaire de clarifier les critères qui sont utilisés pour choisir les équipes artistiques et d'assurer que ces critères correspondront aux attentes concrètes des territoires.

Sophia Shaïkh (collectif des compagnies d'Auvergne) : fait part du fait que les acteurs culturels rarement conviés dans la réflexion en amont et en aval de ces conventions alors qu'ils auraient beaucoup de choses à dire. Il sera aussi intéressant de savoir ce qui se passe ailleurs afin d'innover sur ce dispositif.

François Descoeur (AMRF) dit que, pour que, en tant qu'élu, il puisse faire part de ces expériences au niveau national de l'AMRF, il a besoin de faire remonter des exemples. Si on veut communiquer avec les élus, il faut pouvoir leur expliquer ce qui se passe concrètement sur les territoires. Les élus ne savent pas forcément ce qu'ils peuvent faire et comment ils peuvent le faire.

Floriane Mercier (DRAC) explique que des rencontres entre élus sur ces questions ont déjà été organisées. Les élus qui ont l'expérience des CTEAC partagent avec d'autres élus qui commencent seulement à s'y engager. Ce dispositif porte ses fruits. Il faudrait également associer les habitants à ces échanges. Pour l'instant les CTEAC manquent d'outils d'évaluation. Les réseaux peuvent être des points d'appui pour mieux communiquer sur les territoires et échanger les bonnes pratiques.

Valérie François (Région) suggère que soient organisées des réunions plus poussées avec élus qui le souhaiteraient pour savoir ce que les CTEAC ont créé sur certains territoires. Il faut valoriser ces expériences, une capitalisation peut être travaillée au sein de ce groupe.

Laurent Van Kote (CFDT) : pense qu'il est nécessaire de mieux connaître les objectifs des différentes collectivités pour voir ensuite comment les habitants et les acteurs culturels peuvent s'y inscrire. Il suggère par ailleurs de discuter également du numérique et des nouvelles technologies dans ce groupe.

Céline Pelé (SYNDEAC) considère aussi que le numérique est un sujet important. Elle souhaite aborder deux questions. Celle de l'évaluation sensible d'abord : qu'est-ce qu'un projet culturel fait aux habitants ? C'est aussi de cela qu'il faudrait discuter avec les élus. Celle des disciplines ensuite : elle aimerait savoir quelles disciplines artistiques sont majoritairement prises en compte dans les CTEAC. Il faudrait davantage de chiffres.

Sébastien Guerrier (CGT) considère que les chiffres doivent être portés à la connaissance des acteurs, pour être ensuite éventuellement changés. Les syndicats salariés doivent aussi être davantage associés, ne serait-ce que pour sensibiliser les élus à ce qu'est un cachet, un intermittent, etc.

François Descoeur (AMRF) demande à ce qu'on ne fige par les territoires et ce que le culturel soit intégré dans une dynamique d'aménagement du territoire.

Marie-Irma Kramer (Fédération des arts de la rue) invite à ce qu'il y ait des discussions avec les élus tout au long de leur mandat et pas seulement au début ou à la fin. Il faut proposer des préconisations très concrètes, à partir de cas concrets. S'agissant de l'évaluation, elle appelle à sortir de l'évaluation purement quantitative et à réfléchir ensemble à des critères plus qualitatifs.

Valérie François (Région) dit voir dans le tableau de la DRAC des objectifs en termes de publics, d'esthétiques, d'aménagement du territoire. Ces critères et ces objectifs ne sont pas secrets.

Floriane Mercier (DRAC) explique que la DRAC pourra aussi adresser des documents travaillés en lien avec les CTEAC.

Valérie Zipper (SYNAVI) appelle, pour la suite des échanges dans le groupe, à ne pas parler uniquement d'EAC, mais à échanger aussi autour des problématiques de production et de diffusion sur les territoires.

Calendrier de travail et ordre du jour de la prochaine réunion

Marjorie Glas (COREPS) enverra au groupe les données budgétaires collectées dans le cadre du groupe Politiques Publiques dès que celles-ci seront disponibles.

La prochaine réunion du groupe se déroulera en présentiel le 1^{er} juin 2022. Le lieu sera défini ultérieurement.

Deux sujets principaux seront abordés :

- 1- Un échange autour des intérêts et difficultés de chacun des acteurs présents sur les territoires à mener des projets culturels (structures, artistes, élus)

Cet échange se fondera sur un document partagé que chacun-e aura pris soin de compléter en amont de la réunion : <https://annuel2.framapad.org/p/groupe-territoires-et-habitants-9sz2?lang=fr>

- 2- La remontée d'une ou deux expériences de terrain, susceptibles de nourrir les échanges. Il faudrait pour cela une ou deux personnes volontaires dans le groupe.
- 3- Enfin, un temps sera pris pour échanger autour de la manière dont le groupe souhaite diffuser ses travaux, spécifiquement auprès des élus locaux.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Lucie Dessiaumes – CGT spectacle Auvergne

Laurent Van Kote - CFDT

Employeurs

Valérie Zipper (SYNAVI)

David De Abreu (FAMDT)

Marie-Irma Kramer (FNAR)

Etat et collectivités

François Descoeur (AMRF)

Pierre-Marie Georges (AMRF)

Sylviane Chêne (Villes de France)

Xavier Marcon (Villes de France)

Nicolas Bouilleux (Villes de France)

Yves Dumoulin (FNCC)

Floriane Mercier (DRAC AURA)

Isabelle Pachot (Région AURA)

Siam Ziaoui (Addacara)

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

DETAIL DES ECHANGES

Présentation de Fareins par son maire

Présentation de Fareins et sa politique culturelle par M. Yves Dumoulin (FNCC)

Echange introductif

Valérie Zipper (SYNAVI) Souligne l'importance d'intégrer la question de la relation aux habitants dans les sujets de discussion.

Yves Dumoulin (FNCC) appelle à renforcer les liens entre culture et mécénat, entre monde économique et monde culturel autour de projets communs.

Laurent Van Kote (CFDT) appelle lui à travailler sur les relations entre élus et entre les différents échelons de collectivités. Quelle coopération serait possible ?

François Descoeur (AMRF) considère qu'il faut œuvrer au rapprochement entre les politiques mises en œuvre par les communes afin d'augmenter le champ d'action de l'art et de la culture.

Sylviane Chêne (Villes de France) explique que les élus doivent s'intéresser à tout, leur rôle est notamment d'amener la culture dans les lieux différents, plus ou moins dédiés. Faire travailler un artiste dans l'espace public permet de redessiner l'espace public. Il faut en effet lier les politiques générales à l'art (art à l'école, etc.)

Valérie Zipper (SYNAVI) considère que, quand les choix sont faits, les élus s'en remettent ensuite aux techniciens. Cela l'interroge.

Sylviane Chêne (Villes de France) explique que les élus et les techniciens travaillent tout le temps ensemble. Cela est déterminant pour que chacun puisse être à sa bonne place. Les mécaniques culturelles ne sont pas toujours simples à capter pour les acteurs culturels.

David De Abreu (FAMDT) dit que pour le milieu culturel, ce qui est important est de faire transpirer aux élus la question des pratiques des citoyens vis-à-vis de l'art, de l'espace public, etc. Souvent, la culture est limitée à l'acte de création, sans pouvoir présenter les effets de l'acte de création. Les élus à la culture sont aussi des médiateurs auprès des autres élus.

Sylviane Chêne (Villes de France) explique qu'au sein de sa communauté d'agglomération (Bourg-en-Bresse) un lien est fait entre le rural et l'urbain, et que la culture y a une place centrale.

François Descoeur (AMRF) soulève un problème : celui de l'ingénierie de territoire. En tant qu' élu, il est seul, il manque d' ingénierie. Il n' a pas d' agglomération et le département dans lequel il est n' a que 140.000 habitants. Il s' agit d' un thème de travail important.

Xavier Marcon (Villes de France) explique que, longtemps, dans les territoires ruraux, des agences faisaient ce travail, mais ces dernières ont recentré leur activité sur autre chose, ou ont disparu. Certaines intercommunalités parviennent à créer une mutualisation sur le champ culturel.

Valérie Zipper (SYNAVI) réagit en disant que cela ne concerne souvent que les villes centres.

David De Abreu (FAMDT) dit qu' il est nécessaires d' avoir des services susceptibles d' accompagner les acteurs des territoires.

François Desceour (AMRF) ajoute que le monde rural représente 70% du territoire français.

Laurent Van Kote (CFDT) renchérit sur le manque des agences. Celles-ci pourraient aussi aider à faire travailler les élus entre eux. Il y a un problème de moyens.

Xavier Marcon (Villes de France) revient sur l' origine des CTEAC. Lorsque ce dispositif a été impulsé, l' objectif était d' aller dans les zones blanches. Concernant l' ingénierie, il se demande si, lorsqu' elle est manquante, il ne pourrait pas y avoir une mutualisation sur ces compétences.

Floriane Mercier (DRAC AURA) rappelle l' existence l' ANCT. Selon elle, la culture se prive trop souvent des aides sur l' emploi aidé. L' investissement est également souvent peu mobilisé sur les questions culturelles. Or, dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique, les crédits d' investissement sont massifs. Cela ne règle cependant pas la question de l' ingénierie et des compétences.

Isabelle Pachot (Région AURA) indique que la culture continue à se penser comme particulière alors qu' en termes d' aménagement du territoire, la culture peut être pensée dans n' importe quelle opération.

David De Abreu (FAMDT) estime que cela dépend beaucoup de l' intérêt des élus pour la culture. Cela repose la question de la formation des élus.

Yves Dumoulin (FNCC) ajoute que le côté transversal de la culture est très important. Il faut s' appuyer sur des thèmes fédérateurs pour appuyer les projets culturels.

Floriane Mercier (DRAC) précise qu' il y cependant besoin d' un endroit sectoriel où les enjeux spécifiques puissent être posés. La question de la création notamment est importante.

Sylviane Chêne (Villes de France) estime que c' est le croisement entre domaines qui permet d' ancrer un projet politique sur un territoire.

Ateliers

Ateliers en petits groupes sur les thématiques identifiées par le Groupe de travail. Ces ateliers donnent lieu à des séries de préconisations qui vont ensuite orienter les actions du groupe.

1- Favoriser l'interconnaissance entre élus et artistes pour dépasser les incompréhensions

Présents sur ce groupe : Valérie Zipper (SYNAVI), Floriane Mercier (DRAC), David de Abreu (FAMDT), Xavier Marcon (Villes de France), François Descoeur (AMRF), Siam Ziaoui (Addacara)

Constats :

La dualité entre artistes et élus semble faussée. Il existe souvent des tiers : les agents des collectivités, les intermédiaires (cf. Lieux).

La généralisation des appels à projet ne favorise pas les échanges pérennes entre des artistes et des élus.

Préconisations :

Il est nécessaire d'être conscient du cahier des charges de chacun :

- Elus : enjeu politique
- Technicien : prérogatives, calendrier
- Rencontre, espace de travail et de diffusion

Il faut former les élus à ce qu'est une politique culturelle, ce qu'est une programmation. Cela existe, il faut le développer (FNCC, AMRF)

Il faudrait avoir des lieux ressources en ingénierie

Tout cela serait à mettre en chantier et expérimenter via une charte, des préconisations, des formations communes. Les réalités sont très différentes selon les territoires.

2- Favoriser l'implantation pérenne des équipes artistiques sur un territoire

Sylviane Chêne (Villes de France), Isabelle Pachot (Région), Lucie Dessiaumes (CGT), Pierre-Marie Georges (AMRF)

Rappel : les prises de compétences des collectivités sont très variables selon les contextes (urbain, rural)

- Quel soutien aux artistes ? aide à la structuration ou aide à l'installation ?

Aide à l'installation par un accès facilité aux lieux, aux salles

Aide à la structuration via un travail d'accompagnement des équipes pour pérenniser l'implantation

- Questionner la motivation des équipes artistiques et des élus à collaborer ensemble

Il y a une confusion entre l'implantation d'une équipe et l'objectif EAC qu'en attendent les communes

La question initiale doit être : pourquoi et comment accueillir une équipe dans une collectivité ?

Cette question doit faire l'objet d'un débat.

Il faudrait faire l'inventaire de ce qui se fait. Voir comment s'écouter pour créer un langage commun. Avoir des discussions entre élus et artistes pour argumenter autour de l'intérêt à s'installer sur un territoire. Reformuler de bonnes idées. Remettre ce sujet dans l'écosystème culturel.

Pour cela il faut : un travail de médiation et de relation entre artistes et élus plus fort
Mais aussi avec la population et les autres acteurs du territoire

Un dialogue renforcé, mais à quelle échelle ? Celle du département ? trouver un espace de mise en relation et de co-construction. Cf. rôle de coordination du département sur les CTEAC

Plus globalement, il manque une instance qui :

- organise la rencontre
- d'une instance qui aiderait à l'ingénierie des projets,
- mais aussi à construire un argumentaire
- et à mettre en réseau des acteurs culturels d'un territoire

Enfin, quelqu'un interroge l'enjeu fiscal pour une compagnie à s'installer sur un territoire ?

3- Favoriser la diffusion de spectacles sur les territoires (équipement, mutualisation, itinérance)

Marie-Irma Kramer (FNAR), Laurent Van Kote (CFDT), Nicolas Bouilleux (Villes de France), Yves Dumoulin (FNCC)

Les questionnements sont nombreux.

- Adaptabilité des artistes quant aux capacités de programmation des lieux à penser au moment de la création
- Cartographier les lieux avec leurs caractéristiques techniques (équipement, matériel technique)
- Mutualisation de parcs techniques sur les territoires
- Cartographier les équipes artistiques sur les territoires de manière plus fine
- Coopération sur la programmation : imaginer des programmations communes sur un même bassin de population. Organisation de tournées sur un territoire. Mutualisation des coûts et approche environnementale plus juste. Coordonner les calendriers de diffusion sur un territoire.
- Travailler à comment connaître et découvrir ? découvrir le métier de programmeur ? Créer des comités de programmation avec les habitants ? Enjeu : Comment être pris au sérieux quand on est une petite commune ?

Les suites à donner au groupe / calendrier de travail

L'ingénierie est un sujet clef. Comment favoriser la discussion ?

Permettre une appropriation des projets par les territoires et les artistes ?

Permettre une impulsion au niveau local ?

Comment aider l'existant ?

Faire émerger des besoins / les percuter avec les politiques territoriales

Faire un inventaire : équipes sur les territoires, financements, dispositifs, équipements

CARTOGRAPHIE

ELABORER DES PRECONISATIONS CONCRETES QUI NE RELEVANT PAS NECESSAIREMENT DU
FINANCIER

A la Bobine, à Tarare

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Lucie Dessiaumes – CGT spectacle Auvergne

Employeurs

Valérie Zipper (SYNAVI)

David De Abreu (FAMDT)

Aurélie Montagnon (FAMDT)

Etat et collectivités

Sylviane Chêne (Villes de France)

Yves Dumoulin (FNCC)

Isabelle Pachot (Région AURA)

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Invitée : Anaïs Eschenbrenner (COR)

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Isabelle Pachot (Région) prend la parole et explique que la politique culturelle régionale sera présentée les 20 et 21 octobre 2022 lors de l'Assemblée plénière de la Région. L'objectif est de poursuivre le déploiement des CTEAC, de donner une priorité aux territoires ruraux et la création de nouveaux dispositifs (des appels à projets qui seront présentés en 2023 et qui visent à travailler la question des territoires à travers l'accès à la diffusion culturelle, le soutien aux artistes locaux et au patrimoine.

Un travail commun entre la DRAC et la Région a été lancé qui devrait aboutir à l'établissement d'une convention en 2023 : l'objectif est d'acter des intentions communes et de sécuriser les financements croisés. Là encore, une grande attention est portée aux territoires.

Valérie Zipper (SYNAVI) demande s'il y a une volonté d'élargissement des CTEAC. Il lui est répondu que oui.

Anaïs Eschenbrenner (COR), qui coordonne un CTEAC sur son territoire, explique que l'intention première des CTEAC était d'initier des échanges sur les territoires pour qu'ensuite, à partir de là, de nouveaux projets en sortent. Le passage au PCT (projet culturel de territoire) devrait permettre d'élargir le champ d'action.

Lucie Dessiaumes (CGT) explique qu'il y a une grosse attente sur la politique culturelle régionale. La plénière du COREPS ne doit pas être une occasion de dérouler de grands discours. Les acteurs culturels veulent du concret. Les baisses de subventions ont aussi affecté des structures de territoires ruraux. Proposer des appels à projet pour répondre aux questions du territoire va à l'inverse de ce qui a été discuté dans le groupe la dernière fois. Le groupe avait abouti à un consensus, ce qui est rare, mais ça n'a pas infléchi la politique de la Région. Qu'en est-il par ailleurs des moyens financiers de cet appel à projet ?

Sylviane Chêne (Villes de France) revient sur l'actualité de sa commune. Le théâtre de Bourg-en-Bresse a été labellisé Scène Nationale. La ville candidate pour être capitale française de la culture. Elle coordonne également des micro-folies. La ville est en attente de ce que va donner la nouvelle politique culturelle régionale.

Valérie Zipper (SYNAVI) revient sur des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Plateforme. La politique culturelle régionale y est questionnée. Mais également celle de Lyon et de la métropole de Lyon qui ont opéré des changements brutaux.

David De Abreu (FAMDT) dit de son côté avoir des inquiétudes concernant les programmes européens LEADER dont le volet culturel risque d'être réduit. Un nouveau pilotage est prévu à l'échelle des départements. Les financements s'annoncent faibles parce que les élus ne portent pas suffisamment le volet culturel. C'est problématique puisque ces fonds aident beaucoup les festivals en milieu ruraux.

Concernant les CTEAC, il considère qu'il s'agit en effet d'un bel outil à la condition d'une véritable concertation avec les élus. Il devrait y avoir une vigilance sur cet aspect des choses.

Anaïs Eschenbrenner ajoute, concernant les fonds Leader, que ces financements n'aident que les projets hybrides, ce qui est problématique pour des programmes uniquement culturels.

Yves Dumoulin (FNCC) explique que le programme LEADER s'arrête sur le territoire de la Dombes, puisque le pilotage a été re-sectorisé. Cela risque d'affaiblir le rôle des élus de terrain. L'objectif de ces nouveaux fonds LEADER est d'aider davantage le privé, l'idée étant que les collectivités peuvent aller chercher des financements ailleurs.

Sylviane Chêne (villes de France) intervient concernant les effets de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets culturels. La mesure précise de l'impact n'a pas encore été faite, mais cela risque de se chiffrer en millions d'euros et va probablement durer. Pour l'instant, cette hausse ne requestionne pas le budget culturel de Bourg-en-Bresse. Lorsque des arbitrages sévères devront être faits, il est possible que la culture soit touchée, notamment sur le fonctionnement. Pour l'instant, ce sont principalement les équipements sportifs qui sont touchés dans la mesure ce sont les plus consommateurs en période estivale.

Yves Dumoulin (FNCC) ajoute que l'impact est moindre dans les territoires ruraux puisqu'ils sont moins équipés. Il sera peut-être nécessaire à l'avenir que les équipes artistiques réduisent leurs exigences, spécifiquement leurs fiches techniques. En revanche, la hausse des coûts de l'énergie semble avoir un impact sur le mécénat.

Aurélié Montagnon (FAMDT) explique que le CMTRA développe actuellement un projet numérique autour du patrimoine oral. Elle alerte sur la nécessité de former des médiateurs sur ces sujets. Il y a un besoin de compétences sur le patrimoine oral, dont le secteur du tourisme pourrait aussi s'emparer. Ce type de travail permet de décroiser artistes / lieux, patrimoine / public, etc.

Elle ajoute enfin un point sur Villeurbanne, capitale française de la culture et précise que cet événement a été un véritable lieu de dynamique locale qui a permis une mise en réseaux et l'initiation d'un travail d'EAC qui devrait se pérenniser.

Identification de leviers d'action / préconisations

Valérie Zipper (SYNAVI) revient sur son expérience récente dans le cadre d'une CTEAC en Maurienne. Tout y est piloté par un chargé de développement local. Elle ne rencontre jamais les élus. Mais elle aimerait savoir d'où vient cette volonté.

Yves Dumoulin (FNCC) appelle à ne pas s'illusionner et dit que beaucoup d'élus ne voient pas d'intérêt à la culture. C'est la raison pour laquelle il faut travailler le transversal.

David De Abreu (FAMDT) appelle à favoriser un dialogue autour du sens des projets. C'est là que la culture doit se faire.

Lucie Dessiaumes (CGT) revient sur le cœur de la discussion de ce jour : l'identification de solutions et de préconisations à proposer aux pouvoirs publics. Elle identifie 3 étapes fondamentales sur lesquelles se pencher :

- 1- RECENSER les artistes sur les territoires**
- 2- METTRE EN LIEN les artistes, les élus et les acteurs du territoire**
- 3- OFFRIR DES COMPETENCES en termes d'ingénierie de projet.**

Reste à définir l'échelle (le département ?), le qui et le comment.

Isabelle Pachot (Région) rappelle que les CTEAC se fondent sur un diagnostic du territoire concerné pour que l'intercommunalité ait connaissance en amont de ce qui se fait sur son territoire. Ce dispositif tend à se généraliser. Concernant l'ingénierie, il n'y a pas de CTEAC sans qu'un poste soit créé. Il faudrait peut-être capitaliser tout cela.

Anaïs Eschebrenner (COR) considère qu'il faut travailler à petite échelle pour identifier les acteurs locaux. Peut-être que l'AMF pourrait être un relais intéressant. Les diagnostics posés dans le cadre des CTEAC pourraient remonter à AURA-SV pour tout soit compilé dans l'Atlas. Mais manqueront toujours les territoires où ça ne se fait pas.

Sylviane Chêne (villes de France) revient sur le schéma de développement culturel qui est le leur. Ils ont travaillé avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour répertorier sur leur territoire les équipes, les lieux, les artistes indépendants. Ces ressources existent, encore faut-il régulièrement les mettre à jour. Ce travail contribue aussi à sensibiliser les élus sur ce qui existe sur leur territoire. A partir de cela, la communauté d'agglomération a décidé de convier tous les acteurs identifiés dans le cadre d'une réunion de travail annuelle.

Isabelle Pachot (Région) considère que la démarche de se faire connaître pour un artiste doit rencontrer une certaine utilité. Il est important de visibiliser les politiques culturelles locales. Les collectivités doivent rendre visibles et communiquer là-dessus.

Yves Dumouliin (FNCC) s'interroge : l'enjeu est-il de s'acheter une image ou bien d'être un soutien à la culture ? Il faut penser l'aide à la culture comme une aide à un autre secteur, un soutien à une activité économique.

Des questions sont ensuite posées quant aux critères d'évaluation posés dans le cadre des CTEAC. Celle-ci doit-elle se faire uniquement par la fréquentation du public ? Quid des critères qualitatifs, des modes de relation ?

Isabelle Pachot (Région) dit qu'en Drôme et en Ardèche, les collectivités se sont dotées d'une boussole d'auto-positionnement qui permet de mesurer une diversité de critères, y compris les modalités de gouvernance. Concernant la question de l'ingénierie, elle précise que la DRAC peut aider au financement d'une maîtrise d'ouvrage ou une certaine assistance aux projets. Il faut faire remonter les besoins à la DRAC et à la Région.

A cela est rétorqué que seules les collectivités déjà engagées dans un projet culturel solliciteront la DRAC et la Région.

Il est décidé que le groupe ferait remonter les besoins suivants lors de la plénière du 8 novembre 2022 :

- **Des moyens pour créer des ressources (répertoires territoriaux)**
- **La création d'une structure à l'échelle départementale qui viendrait en soutien aux collectivités (élus et techniciens) et aux artistes en matière d'ingénierie culturelle**

Une question est ensuite posée concernant les artistes locaux. Pourquoi aller chercher des artistes extérieurs quand un territoire est doté en artistes ?

Isabelle Pachot (Région) explique que l'objectif est de tirer un territoire vers le haut, de l'ouvrir vers d'autres pratiques. Sont choisis des artistes qui sont en situation de création et de diffusion dans des lieux dédiés. La Région considère que la qualité d'un travail artistique vient des rencontres et de l'ouverture. Cela bénéficie aux habitants et apporte un savoir-faire et une matière à transmettre.

Valérie Zipper (SYNAVI) précise qu'il s'agit d'une tâche énorme avec des dotations faibles. Les artistes ont besoin d'être aidés dans la transmission de leur savoir-faire. Ces temps-là ne sont jamais payés. Les temporalités de travail sont à revoir.

Lucie Dessiaumes (CGT) dit ne pas connaître d'artistes locaux qui ne sortent pas de leur commune. Ils ne sont simplement pas repérés ou pas subventionnés. Si seuls les artistes sélectionnés sont ceux qui jouent dans les lieux dédiés, cela exclue de fait de nombreux artistes qui diffusent leurs spectacles en territoire rural ou péri-urbain (où il n'y a pas de lieu dédié).

Une préconisation est ajoutée : celle de rediscuter collectivement avec la DRAC et la Région des critères de sélection des artistes sur les CTEAC. Il faudrait également élargir le cercle des professionnels de la culture qui sélectionnent aux élus et aux agents de développement.

Plus généralement, il est demandé de faire évoluer les manières de concevoir ce qui fait culture, ce qui fait éco-système. Il est nécessaire de prendre en compte une pluralité d'acteurs.

Il est rappelé que les artistes locaux peuvent être présents tout le temps sur le territoire et ont donc la capacité de mener un travail différent avec les habitants. Il faudrait avoir, au sein des CTEAC, une pluralité d'artistes, de disciplines, favorisant le décroisement, permettant de sortir des assignations. Les PCT vont demander d'importantes concertations.

La suite des événements...

David De Abreu et Lucie Dessiaumes prendront la parole lors de la plénière du 8 novembre pour présenter les travaux et recommandations du groupe.

S'agissant de la fusion de certains groupes, il est proposé d'initier un nouveau groupe qui mêlerait action culturelle et création.